



REMBOURSEMENT CARTE IMAGINE'R

Pour qui ?	Pour les élèves aubergenvillois scolarisés dans une autre commune de la 3^{ème} à la Terminale car la section ou option suivie n'est pas enseignée dans les établissements de la commune.
Pièces à fournir <u>originaux + photocopies</u>	➤ livret de famille ➤ justificatif de domicile de l'année en cours ➤ carte Imagine'R ➤ attestation de souscription du forfait Imagine'R ➤ certificat de scolarité précisant la section ou option suivie ➤ relevé d'identité bancaire (RIB)
Date limite de dépôt des dossiers	Année scolaire en cours
Remboursement pris en charge par la commune	50 % de la part familiale hors frais de dossier.

RÉCEPISSÉ DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT IMAGINE'R

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

a déposé le _____ une demande de remboursement Imagine'R.

Dans le cadre de votre demande, vos données personnelles sont recueillies dans un fichier informatique par le Service Accueil chargé des demandes de remboursements Imagine'R à la Ville d'Aubergenville. Elles seront conservées pendant deux (2) années et sont destinées au service instructeur du dossier.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir une copie de vos données et y accéder pour exercer vos droits de rectification, effacement, opposition ou limitation de traitement. Pour cela, contactez notre déléguée à la protection des données : par courriel sur informatique@aubergenville.fr ou par voie postale à Mairie d'Aubergenville, 1 av de la Division Leclerc, 78410 Aubergenville. Un recours est également possible, après nous avoir contactés, auprès de la CNIL.